N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
1000	**Réalisation des dossiers d'exécution** Ce prix rémunère au forfait, la réalisation des dossiers d'exécution à remettre au maitre d'œuvre avant le commencement des travaux, il comprend au minimum : - Plan de masse d'exécution - Plan de nivellement d'exécution - Profil en travers pour chaque section différente Et en fonction des travaux à réaliser : - Plan d'assainissement d'exécution - Plan des espaces verts d'exécution - Plan de détails des soutènements - Plan de détails des calepinages Le dossier sera remis en 1 exemplaire papier et informatique au maitre d'œuvre. LE FORFAIT :	ft	
1100+	**Démolition de chaussée, parking, trottoir, piste cyclable et îlot** Ce prix rémunère, au mètre cube, le démontage des chaussées, trottoirs, pistes cyclables et îlots revêtus, quelle que soit leur nature, le chargement des déchets, le transport et le déchargement au lieu de dépôt définitif choisi par l'opérateur économique à l'extérieur du chantier. Dans le cas d'une chaussée béton, le prix comprend l'utilisation du briseur, le volume étant déterminé par la surface de démolition et l'épaisseur de la dalle. Dans les autres cas, l'épaisseur de chaussée à prendre en compte sera de 0,50 m, celle des trottoirs, pistes cyclables et îlots sera de 0,20 m. Les volumes de ces démolitions seront décomptés du volume des déblais généraux. Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place pour les chaussées béton et au mètre cube calculé (mètre carré mesuré en place multiplié par l'épaisseur théorique précisé ci-dessus) dans les autres cas. Toute dégradation provenue suite à la démolition sera à la charge de l'entreprise.		
1100g	**Démontage des enrobés de trottoir à la main** LE MÈTRE CARRÉ :	m²	
1200	**Sciage des enrobés** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le sciage de revêtement de chaussée sur une épaisseur variant de 0,05 m à 0,10 m. Il comprend toutes les sujétions et en particulier la fourniture et l'approvisionnement de l'eau et des disques diamantés. Toute dégradation provenue suite au sciage sera à la charge de l'entreprise. LE METRE LINEAIRE:	ml	
1210+	**Tranchage de chaussée** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le tranchage de chaussée sur une épaisseur variant de 0,10 m à 0,25 m. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, le repliement du matériel et toutes sujétions. Le prix tient compte du fait que ce tranchage pourra être effectué sous circulation. La profondeur maximale de tranchage sera de 0,25 m. Toute dégradation provenue suite au tranchage sera à la charge de l'entreprise.		
1210a	**Tranchage de chaussée sur 0,25 m** LE METRE LINEAIRE:	ml	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
1210b	**Plus-value pour tranchage de chaussée sur 0,50 m** LE METRE LINEAIRE:	ml	
1215+	**Réfection des enrobés de voirie existants** Ce prix rémunère, au mètre carré, la réfection des enrobés de voirie au droit des bordures et caniveaux posés et/ou déposés le long de la voirie existante. Sont comprises toutes sujétions de finitions et de mise en œuvre.		
1215a	**Réfection des enrobés sur 0,50 m** LE METRE LINEAIRE:	ml	
1300+	**Dépose de bordures et caniveaux** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la dépose de bordures type A ou T et caniveaux. Il comprend toutes sujétions et en particulier la démolition du béton de fondation, la dépose, le chargement, le transport et le déchargement des produits de démontage au lieu de dépôt définitif choisi par l'opérateur économique à l'extérieur du chantier, ou l'enlèvement des éléments aux fins de réutilisation et mise en dépôt provisoire au dépôt éléments aux fins de réutilisation et mise en dépôt provisoire au dépôt précisé dans le marché. Il comprend les opérations éventuelles de décrottage soigné pour les éléments qui seront récupérés. Les longueurs à déposer seront mesurées au fil d'eau. Toute dégradation provenue suite à la dépose sera à la charge de l'entreprise.		
1300a	**Ensemble bordures et caniveaux, dépose et mise en dépôt définitif** LE METRE LINEAIRE:	ml	
1500+	**Débroussaillage et arrachage arbres de circ. < 0,60 m et haies** Ce prix rémunère l'arrachage de tous les végétaux dont le tronc a une circonférence inférieure à 0,60 m à un mètre du sol. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - l'arrachage des taillis, haies, broussailles, le débitage et la destruction des produits dont les résidus seront évacués au lieu de dépôt définitif choisi par l'opérateur économique à l'extérieur du chantier - l'arrachage de vieilles clôtures isolées irrécupérables hormis celles en béton - le comblement des excavations produites et le nivellement avec les matériaux du site. Il s'applique au mètre carré pour l'arrachage des taillis et arbustes, pour le débroussaillage et les vieilles clôtures, au mètre pour l'arrachage de haies.		
1500b	**Arrachage de haies** LE METRE LINEAIRE:	ml	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
1900	**Fouilles pour sondages** Ce prix rémunère, au mètre cube, l'exécution de fouilles pour sondage effectuées à la demande du maître d'œuvre. Il comprend la fouille, quels que soient le procédé utilisé, la profondeur et la nature du terrain, toutes les sujétions dues à la mise en place éventuelle du blindage, de la présence de canalisations ou de réseaux divers, le comblement et le compactage par couches de 30 cm d'épaisseur, avec le matériau issu de la fouille ou un matériau prescrit par le maître d'œuvre. Toute dégradation provenue suite aux fouilles sera à la charge de l'entreprise. LE MÈTRE CUBE :	m^3	
1990	**Borne de géo référencement NGF** Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et pose par un géomètre expert, avant le commencement des travaux, d'une borne de géo référencement NGF à l'entrée du chantier. La position ainsi que l'altitude de cette borne sera reprise sur le plan topographique de base. Le plan modifié sera transmis au Maître d'Œuvre en 1 exemplaire papier et au format DWG. L'entreprise devra maintenir cette borne en l'état jusqu'à réception des travaux. LE FORFAIT :	ft	
2000	**Relevé Topographique** Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation d'un relevé topographique du site reprenant l'ensemble des bordures, ouvrages d'assainissement, limites, clôtures,… La remise du plan topographique en 4 exemplaires papiers et un exemplaire informatique. LE FORFAIT :	ft	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
2100+	**Déblais généraux** Ce prix rémunère les déblais de toutes natures, au mètre cube théorique, soit calculé sur les profils en travers d'exécution, soit métré sur place quand il n'y a pas de profil en travers d'exécution. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - les piquetages généraux et spéciaux s'ils n'ont pas été réalisés par le maître d'œuvre - les piquetages complémentaires - l'aménagement et l'entretien des voies d'accès à la zone d'extraction - l'extraction, le chargement, le transport et le déchargement aux lieux et places fixés dans le marché selon leur nature - le réglage de la plate-forme et des talus - le dressement de l'arase de terrassement, non compris le compactage rémunéré par le prix 2110 - la protection de la plateforme et des talus contre les eaux de toutes natures pendant l'exécution des opérations de terrassement, de traitement y compris l'exécution, l'entretien des ouvrages provisoires correspondants et les frais d'évacuation de ces eaux pour tout débit inférieur à 25m3/h - l'enlèvement et la démolition d'éléments homogènes d'un volume inférieur à 0.150m3 en maçonnerie, béton et béton armé. Les matériaux non réutilisés seront évacués au lieu de dépôt définitif choisi par l'opérateur économique à l'extérieur du chantier ou au lieu de dépôt provisoire précisé dans le marché à l'extérieur du chantier. Dans le cas du transport à l'extérieur du chantier, le volume sera la différence entre le volume total des déblais et ceux des déblais réutilisés ou mis en dépôt définitif dans les emprises du chantier. Les matériaux restant sur le chantier après avoir subi le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs selon les prescriptions du marché, seront, soit réutilisés en remblai ou couche de forme sous chaussée, en remblai pour merlon, digue, épaulement de fossé, soit mis en dépôt définitif dans l'emprise du chantier. La reprise sur les éventuels dépôts provisoires dans les emprises du chantier et le transport sur les lieux de réutilisation sont à la charge de l'opérateur économique et compris dans les prix de déblais.		
2100d	**Déblais mis en dépôt définitif à l'extérieur du chantier** LE MÈTRE CUBE :	m^3	
2110+	**Compactage des assises de remblais et des arases de déblais** Ce prix rémunère, au mètre carré de surface effective mesurée en projection horizontale, le compactage des assises de remblais et des arases de terrassement.		
2110a	**Compactage des assises de remblais** LE MÈTRE CARRÉ :	m^2	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
2204+	**Fourniture de matériaux de classe D par l'opérateur économique** Ce prix rémunère, au mètre cube théorique, soit calculé sur les profils en travers d'exécution, soit métré sur place quand il n'y a pas de profil en travers d'exécution, la fourniture de matériaux pour remblais divers et couche de forme tels que définis dans le C.C.T.P. et agréés par le maître d'œuvre. Il comprend : - l'extraction éventuelle - le chargement et le déchargement au lieu d'utilisation - le transport et toutes sujétions en relation avec l'acheminement des matériaux telles que la réalisation éventuelle et l'entretien des pistes de circulation utilisées par l'opérateur économique - les redevances éventuelles.		
2204b	**Matériaux de classe D31** LE MÈTRE CUBE :	m^3	
2400+	**Mise en œuvre des couches de forme** Ce prix rémunère, au mètre cube théorique levé sur profils d'exécution, la mise en œuvre des matériaux pour couche de forme. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - les piquetages, général et spécial, s'ils n'ont pas été réalisés par le maître d'œuvre, les piquetages complémentaires - l'arrosage éventuel, y compris la fourniture et le transport de l'eau, la scarification éventuelle - le régalage - le réglage de la forme et des talus au profil définitif - la protection contre les eaux de toutes natures pendant l'exécution des travaux, la protection de plateforme contre les eaux de ruissellement, les descentes d'eaux et les fossés provisoires. Le prix 2400c comprend les réglages **et le compactage**. Les prix 2400a et 2400b ne comprennent pas le compactage qui est rémunéré par le prix 2600b.		
2400c	**Matériaux traités ou non sous accotements, trottoirs, divers** LE MÈTRE CUBE :	m^3	
2500+	**Fourniture et pose de géotextile** Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la pose d'un géotextile tel que défini dans le marché. Il comprend la fourniture à pied d'œuvre, la mise en place, les agrafes et l'agrafage, l'utilisation d'outils spéciaux pour réaliser l'agrafage des différentes bandes. Il s'applique au mètre carré de surface de fond de forme théorique mesuré sur plan. A la demande du maître d'œuvre, un géotextile pourra être posé sur le terrain naturel avant mise en place des remblais. Pour ce cas, l'opérateur économique ne pourra poser réclamation quant aux quantités annoncées au détail estimatif.		
2500a	**Géotextile sous couche de forme en chaussée et stationnement** LE MÈTRE CARRÉ :	m^2	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
5110+	**Fourniture et mise en œuvre de la couche de base** Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de la couche de base pour chaussée neuve et/ou pour renforcement, rechargement et reprofilage en section courante, telles que définies dans le C.C.T.P. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - les frais d'études et de laboratoire de l'entreprise portant sur la formulation du produit - les planches de convenance de fabrication et de mise en œuvre - la fourniture des constituants, voire d'adjuvants concourant au respect du délai de maniabilité minimal suivant les matériaux et le type de chantier - la fabrication en centrale - le chargement, le déchargement et le transport de la centrale aux lieux de mise en œuvre - le balayage de la couche de fondation et son arrosage éventuel avant mise en œuvre de la couche de base. - la mise en place des dispositifs de repérage, les répandages, réglages et compactages - les sujétions d'exécution découlant des conditions de surfaçage fixées dans le marché - la fourniture de l'eau si nécessaire - les sujétions dues à l'exécution du toit de la forme tel que défini sur le profil type, en particulier sa réalisation par la méthode excédentaire suivi du rabotage à la lame après compactage ; l'évacuation des matériaux en surplus récupérés après façonnage du toit pourront être réutilisés à l'aval de la section réglée si la qualité des matériaux est satisfaisante - les pertes de matériaux après coupes de joints transversaux. Ce prix s'applique au mètre cube théorique mesuré sur profils en travers ou levé sur place après compactage. Il est défini pour le trafic le plus élevé défini dans le marché.		
5110d	**Base en grave laitier : GL 0/20** LE MÈTRE CUBE :	m^3	
5220+	**Bordures type A, T, P et caniveaux classe U+B** Ce prix rémunère, au mètre mesuré au fil d'eau après pose, la fourniture et la pose de bordures et de caniveaux préfabriqués en béton de classe U+B et titulaires de la marque NF attestant la conformité à la norme P 98302. Il comprend les terrassements nécessaires à la pose, la fourniture et la mise en oeuvre des d'épaulement, la confection des joints au mortier tirés au fer. Il comprend également le coffrage nécessaire à la réalisation de la contre butée si elle est coffrée ainsi que la plus-value due à la fourniture des éléments particuliers nécessités par les rayons de courbure et les raccordements entre les différents types. Les éléments de bordures s'inscrivant dans des courbes de rayon inférieur à 15 mètres seront de longueur de 0,50 ou 0,33 mètre selon le fournisseur.		
5220c	**Fourniture et pose de bordure P1 (classe U+B)** LE METRE LINEAIRE:	ml	
5220f	**Fourniture et pose de bordure T1 (classe U+B)** LE METRE LINEAIRE:	ml	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
5220j	**Fourniture et pose de caniveau CS1 (classe U+B)** LE METRE LINEAIRE:	ml	
5220x	**Fourniture et pose de dalles podotactiles** LE METRE LINEAIRE:	ml	
5230+	**Fourniture et pose de bordure type I** Ce prix rémunère, au mètre mesuré au fil d'eau après pose, la fourniture et la pose de bordure de type I. Il comprend la fourniture et la mise en oeuvre des éléments préfabriqués, du mortier de pose et la confection des joints au mortier tirés au fer. Il comprend également la plus-value due à la fourniture des éléments particuliers nécessités par les rayons de courbure. Les bordures seront, selon leur usage, soit en béton classique, soit en béton pleine masse (ou par tout procédé donnant des caractéristiques mécaniques équivalentes) obtenu par compression hydraulique sous presse de 500 tonnes. Dans tous les cas, de classe A+R et titulaire de la marque NF attestant la conformité à la norme P 98302.		
5230b	**Fourniture et pose de bordure type I2 (classe U+B)** LE METRE LINEAIRE:	ml	
5245	**Bétons de remplissage en îlot** Ce prix rémunère, au mètre cube, le béton de remplissage en îlot. Il comprend : - la fourniture de béton quel que soit le procédé de fabrication - la mise en oeuvre et toutes sujétions, y compris protection des ouvrages existants et de l'environnement. LE MÈTRE CUBE :	m^3	
5310+	**Couche d'accrochage** Ce prix rémunère, au mètre carré de surface traitée, l'exécution d'une couche d'accrochage au dosage défini dans le C.C.T.P. ou dans la norme correspondante. Il comprend la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de l'émulsion de bitume, ainsi que le balayage préalable nécessaire.		
5310a	**Couche d'accrochage sous chaussée** LE MÈTRE CARRÉ :	m^2	
5310b	**Couche d'accrochage sous trottoir, îlot, piste cyclable** LE MÈTRE CARRÉ :	m^2	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
5521+	**Fourniture et mise en oeuvre de bétons bitumineux semi-grenus** Ce prix rémunère la fourniture et la mise en oeuvre de bétons bitumineux semi-grenus pour couche de liaison et de roulement tels que définis au C.C.T.P. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - les frais d'études et de laboratoire de l'entreprise portant sur la formulation du produit - les planches de convenance de fabrication et de mise en oeuvre - la fourniture des granulats - la fourniture du liant en bitume pur ou modifié ou spécial - la fourniture du filler calcaire - la fabrication des enrobés telle que définie dans le C.C.T.P. - le transport des enrobés tel que défini dans le C.C.T.P. - la mise en oeuvre, quel que soit son mode, des enrobés telle que définie dans le C.C.T.P. (exception faite des plus-values pour mise en oeuvre à la main) - les réglages - les sujétions d'exécution découlant des conditions de surfaçage et d'uni fixées dans le marché. Il s'applique à la tonne, les quantités à prendre en compte seront déterminées par la collecte des bons de pesée des camions assurant le transport des enrobés. Pour les bétons bitumineux semi-grenus, les prix sont établis pour le trafic le plus élevé défini dans le marché.		
5521a	**Béton bitumineux semi-grenu : BBSG 0/10** LA TONNE :	t	
5521e	**PV pour coloration en vert** LA TONNE :	t	
5560+	**Bétons bitumineux pour trottoir, piste cyclable, îlot, etc...** Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture et la mise en oeuvre de bétons bitumineux mixte calcaires - granulats durs pour trottoir, bandes et pistes cyclables, îlots et autres usages désignés par le maître d'oeuvre tels que définis au C.C.T.P. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - les frais d'études et de laboratoire de l'entreprise portant sur la formulation du produit - les planches de convenance de fabrication et de mise en oeuvre - la fourniture des granulats - la fourniture du liant en bitume pur ou modifié ou spécial - la fourniture du filler calcaire - la fabrication des enrobés telle que définie dans le C.C.T.P. - le transport des enrobés tel que défini dans le C.C.T.P. - la mise en oeuvre, quel que soit son mode, des enrobés telle que définie dans le C.C.T.P. (exception faite des plus-values pour mise en oeuvre à la main) - les réglages - les sujétions d'exécution découlant des conditions de surfaçage et d'uni fixées dans le marché. Il s'applique à la tonne, les quantités à prendre en compte seront déterminées par la collecte des bons de pesée des camions assurant le transport des enrobés.		
5560b	**Bétons bitumineux 0/6 mixte** LA TONNE :	t	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
8002	**Installations techniques de chantier - Uniquement pour chantier > 500k€** Ce prix rémunère, au forfait les frais d'installation technique de chantier, l'amenée et le repliement du matériel autres que ceux rémunérés par des prix spéciaux du bordereau. Il comprend toutes sujétions et en particulier : - les aménagements de terrain, aires de stockage, la réalisation et l'entretien des accès et pistes de chantier y compris la fourniture des matériaux nécessaires à leur réalisation, la stabilisation et l'assainissement de la plateforme; - l'amenée, les déplacements éventuels et le repliement du matériel de transport et de mise en oeuvre; - les fournitures et frais d'installation des locaux de chantier, des ateliers, entrepôts,bureaux, etc...; - la mise en place du dispositif de nettoyage des véhicules à la sortie du chantier sur les voies publiques; - les branchements aux réseaux divers et les liaisons radiotéléphoniques; - les frais de gardiennage, d'entretien des lieux; - les frais de clôtures telles que prescrites au marché, l'entretien de cette clôture; - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériaux en excédent et la remise en état des lieux. - les frais d'occupation de terrain au cas où l'entrepreneur ne s'installerait pas sur les terrains mis à disposition par le maître d'oeuvre. Il comprend également des bureaux de chantier tels que définis dans le marché à mettre à la disposition du maître d'oeuvre et du coordonnateur SPS. Les installations achevées et le matériel amené à pied d'oeuvre, le local du maître d'oeuvre raccordé aux réseaux divers, 70% de ces prix seront réglés à l'entrepreneur. Le solde sera versé après évacuation complète des matériels, des installations et remise en état des lieux. AU FORFAIT :	ft	
8102	**Installations sanitaires et d'hygiène** Ce prix rémunère, au forfait, dans les mêmes conditions que le prix 8002, les installations sanitaires et d'hygiène. Il comprend toutes sujétions et en particulier les locaux à mettre en place conformément aux dispositions du décret 65-48 du 8 janvier 1965 portant réglement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du Livre II du Code du Travail (Titre II - Hygiène et sécurité des travailleurs), du décret 77.162 du 9 juin 1977 et du décret 77-996 du 19 août 1977 pris pour application de la loi 76.1106 du 6 décembre 1976 et définis à l'article 8-4 du CCAP. AU FORFAIT :	ft	
8302	**Signalisation de chantier** Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture, la mise en place, la surveillance, l'exploitation, l'entretien et le remplacement s'il y a lieu, le repliement des panneaux et dispositifs de signalisation temporaire routière conformément à la réglementation en vigueur et suivant les prescriptions éventuelles du marché jusqu'à la réception provisoire. Une fraction égale aux deux tiers sera payée dès mise en place de la signalisation; la fraction restante sera payée après repliement du matériel. Il rénumère toutes sujétions et en particulier la signalisation à mettre en place sur toutes les voies secondaires. AU FORFAIT :	ft	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
8304	**Constat d'huissier** Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation du constat d'huissier, par chantier, comprenant le relevé sur site de toutes constations matérielles utiles sur l'état des habitations et ouvrages en domaine privé et domaine public avec réalisation d'un procès verbal illustré de photographie et des éléments relevés. AU FORFAIT	ft	
8400	**Fourniture et pose d'un panneau de chantier** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, la mise en place, l'entretien du panneau de chantier, de dimension minimale 2,00m X 1,50m, y compris toute sujétions de réalisation et mise en œuvre. A l'unité :	u	
8760	**Fourniture et pose de panneau de signalisation** Ce prix rémunère : - la fourniture du panneau classe 2 gamme normale, du support 80*80 de hauteur 3,50 m maxi et des fixations - la pose, compris le béton 40*40*40 et les terrassements complémentaires avec évacuation à la décharge de l'entrepreneur et remise en état du trottoir. L'UNITÉ :	u	
8761	**Fourniture et pose de miroir routier** Ce prix rémunère : - la fourniture du miroir tel que défini au CCTP, du support acier 80*80 de hauteur 3,50 m maxi et des fixations - la pose, compris le béton 40*40*40 et les terrassements complémentaires avec évacuation à la décharge de l'entrepreneur et remise en état du trottoir. L'UNITÉ :	u	
8900+	**Marquage en peinture** Ce prix rémunère le prémarquage et la réalisation d'un marquage en peinture. Il inclut la préparation du support avant application (balayage,...).		
8900a	**Ligne continue (blanche) 0,15m** LE METRE LINEAIRE:	ml	
8900b	**Ligne discontinue (blanche) 0,15m** LE METRE LINEAIRE:	ml	
8900c	**Peinture routière (blanche)** LE MÈTRE CARRE :	m²	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
9900+	**Fourniture et pose du système de feux intelligents** Ce prix rémunère la fourniture, l'amenée à pied d'œuvre et la pose d'un système de feux intelligents tel que défini au CCTP. Il comprend en particulier : - la fourniture de pose des feux, signaux piétons, lanternes, sur poteaux - le raccordement aux réseaux existants, y compris terrassement et évacuation, câblage, fourniture et mise en oeuvre du remblai - le fourniture et mise en oeuvre de radar pédagogique solaire connecté - Le terrassement pour les poteaux, le scellement, le massif, le nettoyage des zones concernées - la fourniture et pose d'un automate, y compris armoire, sur socle béton - y compris toutes suggestions de fournitures et mises en oeuvre		
9900a	**Fourniture et pose de poteau hauteur 3,5m y compris massif** LE FORFAIT :	U	
9900b	**Fourniture et pose d'un feu piéton** LE FORFAIT :	U	
9900c	**Fourniture et pose de lanterne D200mm3 feux à LEDs** L'UNITE :	U	
9900d	**Fourniture et pose de lanterne D100mm3 feux à LEDs** L'UNITE :	U	
9900e	**Fourniture, pose et raccordement de radar de vitesse** L'UNITE :	U	
9900f	**Fourniture, pose et raccordement de détecteur de présence virtuelle type Traficam** L'UNITE :	U	
9900g	**Fourniture et pose de bouton poussoir d'appel piéton** L'UNITE :	U	
9900h	**Fourniture et pose d'un automate, y compris armoire sur socle béton** LE METRE LINEAIRE :	F	
9900i	**Cablage entre SLT et armoire** LE METRE LINEAIRE :	F	
9900j	**Raccordement divers, yc protections électriques complémentaires** LE METRE LINEAIRE :	F	
9900k	**Raccordement sur branchement existant** LE METRE LINEAIRE :	F	

N° des prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres H. T.	Unités	Montant H. T.
9900l	**Fourniture et pose de radar pédagogique solaire connecté au feu** LE METRE LINEAIRE :	F	